



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 4909

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la nécessité de renforcer les moyens en matériel et en hommes de la Gendarmerie nationale dans l'arrondissement de Châteaubriant face aux graves troubles de l'ordre public. La ville de Châteaubriant et ses environs sont également l'objet d'agissements fréquents contraires à l'ordre public. Il est urgent d'accroître les moyens dont dispose la gendarmerie. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement serait favorable à la création d'un peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie nationale (PSIG) et renforcer ainsi la compagnie de gendarmerie de l'arrondissement de Châteaubriant.

Texte de la réponse

La compagnie de gendarmerie départementale de Châteaubriant comprend une brigade de recherches et neuf brigades territoriales. Avec un effectif de 95 militaires, elle est chargée de l'exécution des missions de sécurité publique dans 53 communes, soit une population de 101 441 habitants. L'étude des statistiques de cette circonscription montre qu'en 1996, et par rapport aux années précédentes, la délinquance tend à se stabiliser. Toutefois, des mesures ont été prises en vue de renforcer l'action de la gendarmerie. Ainsi, cette circonscription bénéficie, en tant que de besoin, du concours de la brigade motorisée de Nozay et du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Saint-Herblain, qui ont une compétence départementale. Par ailleurs, l'effectif de la brigade territoriale de Nord-sur-Erdre a été augmenté d'un sous-officier en 1997. Au-delà de ces mesures, qui constituent déjà un effort significatif propre à garantir une meilleure présence, et eu égard aux priorités auxquelles la gendarmerie doit faire face à l'échelon national, il n'est pas envisagé de créer un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie à Châteaubriant. Il convient cependant de préciser que les dispositions législatives à venir concernant la mise en place de contrats locaux de sécurité, et pour lesquels la gendarmerie nationale sera partie prenante, donneront à la commune de Châteaubriant la possibilité de créer des postes d'agents locaux de médiation. Ces nouveaux emplois visent, en effet, à une meilleure sécurisation des espaces, à la médiation sociale et à la sécurité de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4909

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3488

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4489